

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 7 juin 2010	Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 7 juin 2010 à 20 h.
	Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux, David Boissonneault et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.
	Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.
Ordre du jour du 7 juin 2010	ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 juin 2010
1	<i>PRIERE</i>
2	<i>MOT DE BIENVENUE</i>
3	<i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i>
4	<i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i>
5	<i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i>
6	<i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i>
6.1	Présentation des comptes
6.2	Dépôt des états financiers 2009 et du rapport du vérificateur
6.3	Réserve du secteur aqueduc et égout
6.4	Fermeture du bureau municipal pour les vacances
6.5	Entente avec la SADC d'Arthabaska-Érable
6.6	Achat d'un projecteur et écran usagés
6.7	Registre sur les fausses alarmes
6.8	Avis de motion pour un règlement sur la fermeture du parc municipal
6.9	Résolution d'appui à la Municipalité d'Inverness
6.10	Centre d'archives
7	<i>TRANSPORT</i>
7.1	Demande de versement pour l'utilisation du Fonds régional réservé à l'entretien de certaines voies publiques
7.2	Achat d'un balai rotatif pour le kubota
8	<i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i>
8.1	Programme d'incitation à la plantation d'arbres
8.2	Demande de la CDEL
8.3	Adoption du projet de règlement 288 modifiant le règlement de zonage 124
8.4	Demande à la CPTAQ de Monsieur Roger Beaudoin
9	<i>LOISIRS ET CULTURE</i>
9.1	Fermeture des rues pour le Feu de la St-Jean
9.2	Commandite pour le Festival à Baptiste
9.3	Démission de la coordonnatrice des loisirs et de la culture
9.4	Embauche du coordonnateur des loisirs et de la culture
9.5	Jeudis en chansons
10	<i>PERIODE DE QUESTIONS</i>
11	<i>VARIA</i>
11.1	Tournoi de golf de la Sûreté du Québec
12	<i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i>
13	<i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i>
139-06-2010 Adoption de l'ordre du jour	SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>140-06-2010 Inversion de l'ordre du jour</p>	<p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.</p>						
<p>141-06-2010 Présentation des comptes</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table data-bbox="349 954 1299 1088"> <tr> <td>Chèques numéros 9522 à 9577</td> <td>222 009.45 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td>22 553.89 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td>244 563.34 \$</td> </tr> </table>	Chèques numéros 9522 à 9577	222 009.45 \$	Autres paiements effectuées par la directrice générale	22 553.89 \$	Grand total des paiements	244 563.34 \$
Chèques numéros 9522 à 9577	222 009.45 \$						
Autres paiements effectuées par la directrice générale	22 553.89 \$						
Grand total des paiements	244 563.34 \$						
<p>142-06-2010 Dépôt des états financiers 2009 et du rapport du vérificateur</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE les états financiers 2009 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.</p>						
<p>143-06-2010 Réserve du secteur aqueduc et égout</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal réserve à même le surplus libre général le montant de 13 679\$ et ce, conformément aux états de recettes et dépenses pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, lesquels ont été préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.</p>						
<p>Note</p>	<p>Le conseiller Normand Raby arrive à 20 h 14.</p>						
<p>144-06-2010 Fermeture du bureau municipal pour les vacances</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales du 19 au 30 juillet 2010 inclusivement.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<p>145-06-2010 Entente avec la SADC d'Arthabaska-Érable</p>	<p>ATTENDU que Services Canada, par l'entremise de la SADC Arthabaska-Érable, désire la continuité du centre de services mobiles pour que les citoyens de la municipalité et des environs aient un accès facile aux services et aux prestations du gouvernement fédéral ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>						

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	<p>QUE le maire, M. Sylvain Labrecque, et la directrice générale, Mme Suzy Côté, soient autorisés à signer le contrat 2839-09-0001 à intervenir avec la SADC Arthabaska-Érable pour assurer le service mobile Canada dans nos locaux.</p>
<p>146-06-2010 Achat d'un projecteur et écran usagés</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un projecteur et d'un écran usagés pour la somme de 1 200\$ plus taxes. La somme requise sera puisée au poste Fournitures de bureau (02 13000 670).</p>
<p>147-06-2010 Registre sur les fausses alarmes</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal convient de tenir un registre sur les fausses alarmes à compter du 1^{er} juillet 2010, afin de pouvoir faire la preuve lors d'un constat d'infraction émis conformément au règlement sur les fausses alarmes.</p>
<p>Avis de motion pour un règlement sur la fermeture du parc municipal</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Le conseiller Normand Raby donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la fermeture du parc municipal pour la nuit.</p>
<p>148-06-2010 Résolution d'appui à la Municipalité d'Inverness</p>	<p>ATTENDU la résolution R-123-05-2010 de la Municipalité d'Inverness à propos de la hausse des valeurs de certains immeubles dans leur municipalité ;</p> <p>ATTENDU QU'une demande sera transmise par la Municipalité d'Inverness au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que soit mise en place des mesures législatives pour trouver des solutions à un tel problème ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal appuie la Municipalité d'Inverness dans ses démarches.</p>
<p>149-06-2010 Centre d'archives</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU QUE le Comité consultatif de la culture dans son plan d'action 2008-2011 a comme objectif la sensibilisation des municipalités et de la population du territoire à l'importance de la conservation des documents archivistiques personnels et d'entreprises ;</p> <p>ATTENDU QU'il a été conclu que la création d'un lieu de dépôt des documents dans les municipalités non desservies par un centre d'archives serait efficace afin de conserver les documents historiques propres à chaque municipalité ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal s'engage à fournir un lieu de dépôt pour une bibliothèque qui servira à conserver des documents archivistiques personnels et d'entreprises ;</p> <p>QUE le conseil municipal s'engage à fournir une personne responsable qui participera à</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GEN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



sensibiliser et à informer la population sur l'importance de conserver les documents historiques.

ADOPTÉE

150-06-2010
Demande de versement pour l'utilisation du Fonds régional réservé à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2009, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

**A CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 29 572.61\$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable ;

QUE la Municipalité de Lyster entend réaliser les travaux suivants :

- revêtement mécanisé de la chaussée dans le rang 8 ;

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

151-06-2010
Achat d'un balai rotatif pour le Kubota

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un balai rotatif pour le Kubota pour une somme de 3 750\$ plus taxes. La somme sera puisée au surplus accumulée.

ADOPTÉE

152-06-2010
Programme d'incitation à la plantation d'arbres

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Programme d'incitation à la plantation d'arbre sur notre territoire» proposé par le Comité d'embellissement de la municipalité. La somme maximum de 1 000\$ prévue pour le remboursement des arbres sera puisée au poste Matériaux divers - Embellissement (02 69000 629).

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>153-06-2010 Demande la CDEL</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la <i>Loi sur les compagnies</i>, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 90 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;</p> <p>CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.</p>
<p>154-06-2010 Adoption du premier projet de règlement 288 modifiant le règlement de zonage 124</p>	<p>IL EST PROPOSÉ PAR : DAVE BOISSONNEAULT ET RÉSOLU UNANIMEMENT :</p> <p>QUE la Municipalité de Lyster autorise le versement d'une somme de 10 000\$, qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement modifié numéro 288 intitulé «Règlement 288 modifiant le règlement de zonage 124.»</p>
<p>155-06-2010 Demande à la CPTAQ de Monsieur Roger Beaudoin</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>ATTENDU la demande présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole par Monsieur Roger Beaudoin qui désire qu'une partie du lot 21C du rang 8 du Canton de Nelson soit utilisée à une fin autre qu'agricole, soit à des fin résidentielles, et ainsi, de pouvoir vendre sa résidence à Ferme Holyster s.e.n.c. ou à Madame Linda Brochu ;</p> <p>ATTENDU que cette demande n'a aucun effet négatif sur le développement des activités agricoles ;</p> <p>ATTENDU que cette demande ne contrevient à aucun autre règlement de la municipalité ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>156-06-2010 Fermeture des rues pour le Feu de la St-Jean</p>	<p>QUE ce conseil approuve la demande de Monsieur Roger Beaudoin adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil autorise la fermeture des rues suivantes durant l'activité du feu de la St-Jean :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 23 juin, rue Bécancour, de la rue Houde à Saint-Laurent, de 18 h à 20 h ainsi que rue Bécancour, de la rue Houde à Laurier, de 20 h à 5 h (lendemain matin) ; • le 23 juin, rue Des Bouleaux sur sa longueur de 20 h à 5 h (lendemain matin) ; • le 23 juin, rue Saint-Laurent sur sa longueur de 20 h à 5 h (lendemain matin) ; • le 23 juin, rue Roy sur sa longueur de 20 h à 5 h (lendemain matin).
<p>157-06-2010 Commandite pour le Festival à Baptiste</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil accorde un montant de 500\$ à la Corporation des loisirs pour le Festival à Baptiste 2009. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
<p>158-06-2010 Démission de la coordonnatrice des loisirs et de la culture</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Émilie Roberge comme responsable aux loisirs et à la culture en date du 12 mai 2010.</p>
<p>159-06-2010 Embauche du coordonnateur des loisirs et de la culture</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Loïc Lance comme coordonnateur des loisirs et de la culture ;</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p>
<p>160-06-2010 Jeudis en chansons</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 100\$ à la SSJB Centre-du-Québec pour la tenue de l'activité «Jeudi en chanson» qui aura lieu le 19 août prochain à la Surface Desjardins.</p>
<p>Période de questions</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



161-06-2010
Tournoi de golf
de la Sûreté du
Québec

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les conseillers David Boissonneault, Dave Boissonneault, Normand Raby et Christian Marcoux à participer au tournoi de golf de la Sûreté du Québec au profit de Albatros/cellule de l'Érable qui aura lieu le 27 août 2010. La somme de 320\$ pour le quatuor sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

162-06-2010
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

163-06-2010
Levée de
l'assemblée

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 12.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Labrecque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7^e jour de juin 2010

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière